

Cette année (campagne 1864-1865) les trois provinces algériennes comptent 3.614 planteurs qui ont affecté à la culture du coton : 6,475 hectares en *longue-soie*, 850 — *courte-soie*. 7,325 hectares pour la Colonie.

Ce qui précède n'est-il pas propre à justifier de tous points l'espoir que fondent les industriels français sur le coton algérien ? Au reste, la simple liste des établissements récemment créés pour l'égrimage dénote toute l'importance du mouvement cotonnier dans nos possessions africaines. J'appelle l'attention sur les noms dont cette liste se compose :

1. A Alger, M. Jean Dollfus, maire de Mhouse ;
2. A Biskra, M. Dufour, colon à Biskra ; A Bone, MM. Streubel et Zürcher, de Marseille ; A Bone, M. Dubourg, de Bone ; A Boufarik, la Compagnie des cotons valériens ;
3. A Mostaganem, l'ex-directeur du jardin d'Essai de Mostaganem ;
4. A Oran, M. Herzog, du Logelbach, près de Colmer.

Que si, maintenant, l'on conservait quelques doutes sur la qualité et la valeur des cotons algériens, il me suffirait, pour répondre à toutes les objections, de rappeler l'emploi qui en fut fait par nos principaux filateurs français dès 1852, avant tout système d'encouragement et de prime, et lorsque les Etats-Unis avaient le monopole exclusif de la production du coton *longue-soie*. Dès cet époque, M. Edmond Cox, de Lille, estimait le *longue-soie* algérien à 14 fr. 50 c. le kilogramme. Il en fit usage et il obtint des filés dont la confection exige une matière tout à fait hors ligne.

En 1855, le général Desvaux, dont la sollicitude pour les progrès de la Colonie est bien connue, fit envoyer de la province de Constantine à l'Exposition universelle de Paris, des cotons récoltés dans le jardin d'Essai de Biskra. Vouant s'assurer par lui-même de la valeur commerciale de ce produit, l'honorable général eut l'heureuse idée de consulter à ce sujet le *député des Etats-Unis*. Après un examen consciencieux, l'agent de l'Union affirma que ces cotons de Biskra ne le cédaient en rien aux plus belles sortes d'Amérique. Cette opinion a été confirmée depuis par les résultats obtenus à Biskra, sur les terres de M. Dufour. Les cotons de cette plantation ont été classés comme *cotons hors ligne*, et il a été reconnu qu'avant la guerre d'Amérique, ils eussent été payés de 12 à 15 francs le kilogramme.

En 1858-1859, MM. Feray et Cie, d'Essoy, ont évalué à 7 francs le prix moyen d'un kilogramme de coton algérien bien préparé. MM. Herzog, du Logelbach, et Hartmann, de Munster, ont fait une estimation semblable. Je ne saurais assez faire remarquer que l'opinion de ces grands manufacturiers était exprimée avant la hausse qu'entraîna la guerre d'Amérique.

Enfin en 1865, au moment où j'écris ces lignes, les cotons de Biskra sont établis de la manière suivante sur les marchés d'Europe.

Longue-soie première qualité : 9 à 10 francs le kilogramme égrené.

Longue-soie qualité moyenne : 7 à 8 francs le kilogramme égrené.

Sortes inférieures : 2 à 6 francs le kilogramme égrené.

Dans leur ensemble, ces prix répondent à une moyenne de un franc soixante centimes par kilogramme de coton non égrené. GRUSS-TRAUT.

Les demandes d'admission pour la France à l'Exposition universelle parvenues à la fin d'octobre à M. Leplay, commissaire général, dépassaient 45,000. Ce chiffre est plus élevé que celui d'aucune des expositions précédentes. On s'attendait à cette progression. Ajoutons que le nombre de celles des demandes ayant une grande importance s'est considérablement accru.

Les nouvelles reçues des divers pays étrangers font augurer que l'Exposition sera splendide.

Les négociations préliminaires du traité de commerce austro-français ont dû s'ouvrir hier à Paris.

CORRESPONDANCE

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances :

Paris, 4 décembre.

L'aggravation de la maladie du roi Léopold est un objet d'assez vives préoccupations pour le monde des affaires et de la politique.

Dans l'entourage du Palais-Royal on annonce positivement que le prince Napoléon et la princesse Clotilde se trouveront à Compiègne, en même temps que le roi et la reine de Portugal qui sont attendus, vendredi prochain après avoir passé 48 heures au pavillon de Marsan, mis à la disposition de LL. MM. par l'Empereur.

Le *Moniteur* promulgue un décret portant suppression du titre et des fonctions de directeur général des Haras. C'est une économie budgétaire. Le général Fleury reste chargé de l'administration des Haras. M. de Bourgoing est nommé inspecteur général.

Une pétition a été adressée au Sénat par M. Dufaure, membre du conseil municipal de Marseille. M. Dufaure aborde une question qui avait été déjà soulevée l'an dernier à la Chambre par M. Hattey-Claparède, celle de savoir si les maires doivent recevoir un traitement. Dans sa pétition, M. Dufaure établit que la législation sur la gratuité des fonctions de maire est bien diversement appliquée. Certains maires ne reçoivent aucune indemnité, pendant que d'autres disposent de sommes assez fortes. A Marseille, les frais de représentation du maire se sont élevés, pour 1864, à 30,000 fr., ce qui est déjà un chiffre considérable. Il faut ajouter 5,000 fr. qui ont été mis à la disposition du maire pour gratifications et 7 à 9,000 provenant de la caisse des mariages et qui ne figurent ni aux recettes ni aux dépenses. A Aix, au contraire, le maire n'a pas de frais de représentation ; à Bordeaux, il a 12,000 fr. En présence de ces irrégularités, M. Dufaure pense qu'on devrait établir une règle qui serait partout la même ; M. Dufaure serait même d'avis que les maires devraient être rétribués.

Le *Journal des Postes* annonce que les réductions opérées dans les différentes administrations financières atteignent aussi le personnel du service central des postes, dont l'organisation est en ce moment l'objet de modifications importantes.

La première conférence du R. P. Hyacinthe a eu lieu dimanche à Notre-Dame. Un auditoire nombreux et divers, c'est-à-dire dans lequel se trouvaient des personnes de tout rang, mais unies par le sentiment de la foi et le désir de la vérité, entourait la chaire de l'illustre prédicateur. Le discours du R. P. Hyacinthe a porté sur la « morale indépendante ».

On parle beaucoup depuis quelques jours de la candidature de M. Darbois au fauteuil laissé vacant par M. Dupin à l'Académie française. Le prélat aurait pour concurrent MM. Troplong et de Loménie ; il n'est plus question ni de M. Autran ni M. J. Janin.

La commission d'enquête sur les sociétés coopératives s'est réunie aujourd'hui au Conseil d'Etat.

M. Gérôme est nommé membre de l'Académie des Beaux-Arts pour la section de peinture, en remplacement de M. Helm.

Un nouveau Crockett vient d'arriver à

Paris, avec toute une ménagerie de lions ; les futurs pensionnaires de M. Dejean sont, dit-on, d'une ferocité très réelle.

Pour toute la correspondance, J. Reboux

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Par décision impériale du 25 novembre 1865, M. le général de brigade Faidherbe, ancien gouverneur du Sénégal, est appelé au commandement de la 2^{me} subdivision de la Corse à Ajaccio, en remplacement de M. le général de brigade Pellé, qui a reçu une destination en France.

Un décret du 2 décembre institue suppléant au tribunal de commerce de Lille. M. Desiré Bruyère, en remplacement de M. Wallaert, et pour prendre rang dans la série instituée le 17 septembre 1865.

Il est inexact qu'un projet de réforme des octrois soit à l'étude en ce moment.

L'administration municipale de Roubaix donne avis aux entrepreneurs de services de voitures publiques qu'elle recevra, dès aujourd'hui, les propositions qui lui seront faites pour l'organisation d'un service exclusif d'omnibus (*deux chevaux*), desservant la station de Roubaix à tous les trains, à partir de cinq heures du matin.

L'administration s'occupe aussi en ce moment de la création d'un service pour voitures de place et pompes funèbres.

La Commission d'assainissement des logements insalubres s'est réunie mardi dernier à l'effet de procéder à la visite des cours et logements situés dans le quartier de l'Épéule où elle a fait évacuer immédiatement une maison qui se trouvait dans un état complet de dégradation et d'insalubrité. Des travaux d'assainissement reconnus nécessaires ont été ordonnés.

La commission, il faut le reconnaître, fonctionne avec beaucoup d'activité et l'on ne peut que louer les mesures énergiques qu'elle prend chaque jour dans l'intérêt de la classe ouvrière de notre ville. Il reste sans doute beaucoup à faire, pour voir réaliser toutes les améliorations indispensables auxquelles l'autorité supérieure attache la plus sérieuse importance, mais on peut compter sur la zèle de la Commission pour opérer les changements qui sont d'ailleurs réclamés au nom de la salubrité publique.

Nous recevons trop tard pour la publier aujourd'hui une lettre relative à la question du rachat et de la destination du colège.

Nous publierons cette lettre dans notre prochain numéro.

Un de nos compatriotes, M. Henri Alker, de Saint-Amand (Nord), vient d'être élu, par plus de vingt mille voix de majorité, membre de la Cour de marine, à New-York.

Nous avons assisté à une expérience du nouveau bec de gaz dit *photogaz* dont M. Lazen est concessionnaire, pour notre département. Nous pouvons donc affirmer que l'application de cette utile découverte double le pouvoir éclairant d'un papillon ordinaire. Nous croyons rendre un véritable service aux industriels de notre ville en leur signalant le nouveau bec *photogaz* qui leur procurera une économie de 50 %.

M. Lazen est descendu *Hôtel de France*.

M. Edward Girrood donnera ce soir, à huit heures, dans la salle de l'Hôtel des Pompiers, une séance de *prestidigitation* et de *magic*. Parmi les expériences les plus intéressantes nous citerons l'*Armoire aux justifications spirites*. Nous publions aujourd'hui le programme de cette soirée.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 6 décembre, à 8 h. du soir.

MOTEURS A MOUVEMENT ALTERNATIF.

Appareil de M. Roux. Travail de moteurs électriques ; moyenne de travail — Comparaison du travail de moteurs électriques et à vapeur.

Pour toute la chronique locale, J. Reboux.

FAITS DIVERS

La presse départementale vient de faire une nouvelle perte dans la personne de M. Achille Desjardins, propriétaire et directeur du *Journal de l'Oise*. M. Achille Desjardins qui appartient à une très ancienne famille d'imprimeurs, (un imprimé remontant au règne de Louis XIII, et sortant des presses d'un sieur Desjardins, a été vu à Beauvais), s'était préparé aux lites du journaisme par de très fortes études classiques. Sa direction politique du *Journal de l'Oise* date du 10 octobre 1826. On sait avec quel esprit de suite et quelle haute intelligence il a fourni depuis sa difficile et laborieuse carrière. Conseiller municipal et juge, puis président du tribunal de commerce de Beauvais, membre de la Chambre consultative des arts et manufactures, M. Desjardins rendit à son pays de nombreux services dans ces fonctions où brillaient les trésors de son esprit pratique. Il fut nommé chevalier de la Légion d'Honneur en 1859, digne couronnement d'une vie si bien remplie. Quant aux rares qualités privées de M. Desjardins, elles ont toujours été l'objet des hommages de ceux qui ont été à même de les apprécier.

Dans la nuit du 1^{er} au 2 décembre, à Liverpool, le grand établissement de draperie de M. Jeffery, connu sous le nom de *Compton house*, dans Church-Street, Liverpool, a été complètement détruit par le feu. La perte est évaluée, dit-on, à plus de 200,000 livres sterling (5,000,000 de fr.).

Trois savants français, en mission en Orient, passaient sur le pont de Galata. Un des trois, M. Baudry, portait sous le bras une badine dont l'extrémité recourbée accroche la veste d'un matelot turc. Celui-ci lance un grand coup de pied au savant distraît, qui riposte par des coups de canne, la foule, qui s'amasse, voit un chrétien aux prises avec un mahométan, et, selon son habitude, tombe sur les étrangers. La police intervient et conduit au poste... les trois savants, qui quelques heures après, sont mis en liberté sur la demande de M. de Moustier, ambassadeur de France.

Le représentant de la France ne se contente pas de cette réparation sommaire. Il envoie immédiatement une note à Ali Pacha, ministres des affaires étrangères, et dans cette note, M. de Moustier signifie au gouvernement turc que si, dans les quarante-huit heures, une réparation sérieuse n'était pas accordée, l'ambassadeur irait chez le Sultan, et au besoin en écrirait à Paris. Quelques heures après l'envoi de cette note énergique, Mustapha-Pacha, commandant en chef le corps des zaptiés, hommes de police, s'est rendu à l'ambassade de France, et a fait des excuses en présence des trois savants.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

Bulletin de la Séance du 3 décembre 1865. Sommes versées par 74 déposants, dont 17 nouveaux 9492 — 25 demandes en remboursement 7479,29 Les opérations du mois de décembre sont suivies par MM. Achille Wibaux et Louis Serpéel directeurs.

Les personnes qui désireraient faire radier ou faire écrire une correspondance en anglais, allemand, hollandais, alien ou espagnol peuvent s'adresser au bureau du *Journal de Roubaix*.

Le compte-rendu de la Compagnie d'assurances sur la vie *The Grehsam* constate pour l'année 1864 les résultats suivants. Affaires proposées à la Compagnie dans l'année 47,424,121 Affaires acceptées par la C. 38,766,323 Sinistres payés. 1,267,395

Indépendamment de son capital actionnaire, des capitaux versés pour constitution de rente viagères et des dépôts, la Compagnie possède un fonds d'assurances et de plus de 12,500,000.

La somme affectée à la dernière répartition de bénéfices a été de un million de francs. La prochaine répartition aura lieu à la fin de la présente année (1865.)

La Compagnie est établie en France depuis plus de dix ans. Elle est représentée à Roubaix par M. Goudeman, rue Blanchemaille, 30.

avertissement ; et, de la bouche de la meilleure amie, cela ne doit point te froisser. A qui, sinon à la femme, de te donner un affectueux avis ? Ne partage-t-elle point toutes tes joies et toutes tes peines ? Crois-moi, personne ne désire plus ardemment qu'elle le voir à l'abri de toute humiliation. Ne regarde donc ni comme un reproche ni comme une réprimande les paroles qui me sont dictées par la raison et le devoir. Ce serait méconnaître mon profond et sincère dévouement.

L'entretien finit là. Oehard alla vaquer à ses affaires. Hélène donna ses ordres pour le dîner. C'était précisément son jour de réception. Le soir, Mme Reynolds, arrivant la première, trouva encore chez son amie quelques-uns des convives d'Oehard ; car Oehard était du nombre, il s'approcha d'elle aussitôt qu'il le put sans être remarqué, et lui dit à voix basse :

« Eh bien ? — Eh bien, tout s'est passé comme je l'avais prévu. Pas un mot de blâme ou de mécontentement ; Hélène m'a répondu que ton mari serait en mesure, et elle a refusé mes offres de service.

Elle a tenu parole ; Oehard a payé le ord en notre présence. Avant-elle donc, par orgueil, renoncé aux avantages de son contrat et déposé son enfant ? — Je ne le crois pas ; elle est trop bonne mère ; elle aura fait un autre sacrifice.

— Lequel ? — Vendu ses diamants. — D'où le savez-vous ? — En la quittant, je suis entrée chez Herbrin pour voir des bracelets. Comme je remontaïs dans ma voiture, celle d'Hélène s'est arrêtée devant la porte. Après avoir fait quelques visites, je suis retournée

Le lendemain au déjeuner Albert dit à sa femme :

« J'ai vu aux étalages des parures d'un goût exquis. Elles m'ont fait songer à ta tiende. Je la trouve mal montée, et tu devrais, me semble-t-il, la faire remettre à la mode. Veux-tu me la montrer ? — Impossible ; je l'ai portée hier chez le joaillier... dans une intention... tout à fait d'accord avec la tiende.

— C'est singulier. Mais je n'aime pas, tu le sais bien, ces actes d'autorité. Je veux que tu me consultes avant de prendre de ces mesures là. A qui as-tu confié ta parure ?

— A notre joaillier ordinaire, M. Herbrin, répliqua-t-elle tranquillement. Puis elle s'approcha de son mari d'un air triste, presque douloureux, et poursuivit :

« Laissons cette bagatelle, j'ai à te parler de choses plus importantes. Un pressentiment m'avertit que tu es à court de fonds. Prends ceci. — Et elle lui présentait des billets de banque. — Mais, fr's-y bien attention, c'est la dernière somme dont j'aie le droit de disposer

— D'où te vient cet argent, Hélène ? s'écria Oehard, le front écarlate. Et comment sais-tu que j'en ai besoin ? — C'est mon secret permets-moi de le garder, et sois convaincu que je ferai mon possible pour oublier tout ce qui se rattache à cette affaire, à condition que tu veuilles bien me faire le sacrifice de ne plus jouer.

— Je ne suis pas joueur. — Je le sais ; mais il t'arrive de jouer gros jeu par amour-propre.

— Tu assaillies ton présent de morale ! interrompit Albert offensé. — Non, Albert, mais d'un conseil, d'un

chez le joaillier et là j'ai reconnu la parure d'Hélène. Ah ! je l'avais bien prévu. Que vous disais-je quand vous êtes venu me raconter l'affaire d'Oehard et me suggérer d'offrir une avance à sa femme ?

(La suite au prochain numéro.)

SOCIÉTÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE DE ROUBAIX.

Soirée offerte aux membres honoraires, le jeudi 7 décembre 1865, dans la salle Saint-Joseph, avec le concours de la Société chorale Saint-Joseph et de

- MM. CÉSAR DLESPAU, pianiste
- LOUIS KNORR, saxophone
- A. VAISSIER, clarinette
- JULES DELMOTTE, basse

Programme

1^{re} Partie
Enfant respecte le vieillard, romance M. L. FREMAUX.
Souvenir de Malbran, air varié pour clarinette, M. A. VAISSIER.
Jean-Bart, romance, M. J. DELMOTTE.
Air varié pour Saxophone M. L. KNORR
L'héritage, drame en 3 actes, (12 personnages).

2^{me} Partie
1 Le laboureur et ses enfants, chœur par la société chorale St-Joseph.
2 Une douzaine d'huîtres, folie en 1 acte (5 personnages)
Le piano sera tenu par M. CÉSAR DELESPAU.

On commencera à 6 heures 1/2 précises

— Mlle Thérèse est payée trois cents francs par soirée.

Elle chante deux chansons chaque soir, — deux chansons de quatre couplets, — ci : huit couplets, — mettons dix pour faire la part large.

Dix couplets de huit vers, soit quatre vingts vers.

Le qui met le vers à 3 fr. 75.

Mlle Thérèse s'écrie :

Hier j'ai reçu la visite...

Voilà 3 francs 75 centimes de gagnés.

Mlle Thérèse ajoute :

De celui que j'dis mon cousin...

C'est encore 3 fr. 75 c.

Comptez à combien reviendrait l'*Illiad* si M. Victor Hugo l'écrivait et si Mlle Thérèse pouvait la chanter.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 4 décembre. — Après d'assez longues hésitations, le marché s'est raffermi et l'avantage est resté décidément aux acheteurs. La Rente, le Mobilier, les Transatlantiques et l'Immobilier sont particulièrement recherchés. Le comptant est excellent. Les demandes continuent à dominer en clôture. La rente reste à 69.10 après avoir fait 69.15 au plus haut et 68.67 1/2 au plus bas. Les Consolidés anglais ont regagné à la 2^e cote 1/8 perdu à la première. L'Italien reste en hausse de 15 centimes à 65.40 après avoir faibli à 65.15. Le Mexicain se maintient à 50.

Le Mobilier s'est élevé de 872 à 895 et reste à 887.50. L'Espagnol reste à 470 après avoir fait 450. Tous les chemins français sont en hausse. L'Orléans a atteint 830, le Nord 1105 et le Lyon 840, le Midi 573.75. Les Autrichiens se maintiennent à 435, les Lombards à 431.25, les Sardes à 220. Le Saragose ne reprend le cours de 220 ; il reste à 137.50 après 190. Le Nord d'Espagne finit à 167.50 et le Portugais à 143.75. Les Transatlantiques ont monté de 547.50, à 570 pour rester à 565. L'Immobilier s'est élevée de son côté de 534 à 555 pour finir à 547.50. Les petites valeurs gagnent 3 fr., à 78 fr. Le comptoir d'escompte est à 1025.

Cours moyen au comptant : 3 0/0, 68,34
1/2 4 1/2, 0/0 96 25
Banque de France 3,800.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture	le 4	5
3 % ancien	68.70	68.00
4 1/2 au com.	97.75	97.25

COMMERCE

Havre 4 décembre — Cotons. — Nous ouvrons la semaine avec une très vive demande pour le disponible et pour le livrable ; le peu de coton classé en vente entrave néanmoins les achats de disponibles, bien que l'on paie une hausse qui varie de 2 fr. 50 à 10 fr. On doit ainsi voir, ce soir, les Américains à la parité de 267 fr. 50 à 270 fr. pour bas Louisiane.

A livrer, on a fait des Américains à 250 fr. pour low middling Louisiane ce matin, puis à 255 et même 257 fr. 50 ce soir, à 260 fr. pour strict middling Mobile ; il faut voir ce soir le middling Louisiane 262 fr. 50 à 265 fr. le low middling Louisiane, de 257 fr. 50 à 260 fr., et les autres classements en proportion.

En autres cotons, par navires, on note des Pernambuco 1^{re} sorte, départ de novembre, à 260 fr. ; des mêmes expéditions de décembre jusqu'au 15 février, à 245 fr. On a payé des Surate, des Omara et Broach, par Pétri, France et Défiance, de 200 à 205 fr. ; des Cocanadil achat novembre, 175 fr. ; des Tinnevely, fin novembre, via Londres, 190 fr. etc.

A terme, on a payé en dernier lieu le Madras sur janvier 202 fr. 50 ; sur février 195 fr., sur mars, 190 fr., sur avril 185 fr.

En somme, avec environ 800 b. remontant à samedi soir, nous notons 5.716 b. de ventes à quatre heures et demie, et les affaires paraissent encore diminuer.

CHEMIN DE FER DU NORD.
OUVERTURE de la LIGNE DIRECTE de LILLE à Tournai.
Service provisoire à partir du 1^{er} décembre 1865.

Départs de Lille. — Matin : 7 h. 45, 10 h. midi 30. — Soir : 3 h. 05, 5 h., 7 h. 30.
Départs de Tournai. — Matin : 7 h. 30, 9 h. 20, 11 h. — Soir : 3 h. 10, 4 h. 15, 8 h. 30.

Les trains s'arrêtent à l'aller comme au retour aux stations d'Ascq, Baisieux et Blandain.

Prix des places de Lille à

	1 ^{re} classe	2 ^e classe	3 ^e classe.
Ascq.	90	65	50
Baisieux.	1 45	1 10	80
Blandain.	2 05	1 50	1 10
Tournai.	2 50	1 85	1 30

On nous adresse la lettre suivante :
« Bonny (Loiret), 29 octobre 1864.
« M. Genevoix, 14, Beaux-Arts, Paris.
« Si toutefois j'ai apporté autant de retard à vous répondre, ce n'est pas négligence ; je voulais connaître l'effet de votre Huile de Marrons d'Inde. Elle m'a parfaitement soulagé. Elle m'est arrivée le 26 au matin, je marchais avec deux bâtons. Aujourd'hui, 29 du courant, midi, j'ai quitté les deux bâtons. Ci-joint 5 fr. 40 en timbres-poste, pour acquitter le prix du flacon et le port.

« LAFOR-BOURDIN, peintre. »
Les douleurs de la goutte, des rhumatismes et des névralgies sont promptement soulagées par les frictions d'huile pur de Marrons d'Inde. Le flacon, 5 fr. ; le demi-flacon, 3 fr. Exiger la signature Emile Genevoix. Se méfier des imitations. [5397